

Montréal, le 30 mai 2024

**Objet : Lettre de l'honorable Luc Martineau**

---

Les défis sont légion. Comme ancien juge, il y en a un me tenant à cœur: l'accès à la justice. Vingt ans sur le banc et jeune retraité de la Cour fédérale, j'ai le privilège d'être membre honoraire de Juristes à Domicile (JAD). Mais permettez-moi cette préface nécessaire avant de vous parler de la mission et des activités de cet organisme, maintenant devenu une Personne morale sans but lucratif (PMSBL) ainsi qu'un Organisme de bienfaisance enregistré (OBE) œuvrant à Montréal et dans l'ensemble du Québec.

Nous avons fait de la primauté du droit un fer de lance de la démocratie moderne. L'égalité des droits, la dignité et la sécurité des individus sont constitutionnellement garanties. Mieux, la reconnaissance et le maintien de ces droits fondamentaux nous engagent collectivement. La Constitution est un arbre vivant dont la croissance et la survie dépendent d'actions concrètes se répétant quotidiennement. En l'espèce, le faible revenu, le sexe, l'âge, le handicap, l'appartenance à des groupes minoritaires, le milieu social et le niveau d'éducation sont autant de facteurs de vulnérabilité affectant l'accès à la justice.

C'est la triste vérité. Ce bel écosystème est menacé. L'accès à la justice, baromètre sûr de la vitalité de la santé démocratique, est frappé de maux divers. Les justiciables peinent à faire valoir leurs droits ou se défendre devant les tribunaux sans subir de graves inconvénients financiers et moraux : coûts élevés des services de représentation, longs délais d'attente, complexité des procédures, etc. Certes, la technologie contribue à l'amélioration de l'accès à la justice, mais c'est une réponse qui n'est pas adaptée aux besoins particuliers des personnes en situation de vulnérabilité.

Aujourd'hui, le système actuel offre peu de bouées de sauvetage permettant d'éviter un naufrage financier et moral en cas de problème sérieux d'ordre juridique. Chaque province ou territoire administre son propre plan d'aide juridique. Ce n'est pas une panacée ni un régime universel au Québec. Assurer la dignité de chacun n'est pas un luxe. Je pense aux aînés et à leurs proches, dont la plupart n'ont pas (ou plus) les moyens financiers de consulter un avocat ni la santé physique ou mentale leur permettant de prendre ou de contester une demande de garde en établissement.

Le déficit actuel de représentation est criant. En l'absence d'une réforme en profondeur des critères d'aide juridique, d'une revalorisation du rôle et la rémunération des avocats du secteur, le vide étatique est comblé par des services juridiques offerts pro bono ou à prix modique, tant faire que peut, à la petite semaine. Mais la réussite de ces initiatives citoyennes suppose la mise en place d'un cadre parallèle durable.

Heureusement, il y a de l'espoir.

Maître Carmelle Marchessault est une figure remarquable du Barreau du Québec. J'ai été son associé durant quinze ans avant de rejoindre la magistrature fédérale en janvier 2002. Ayant gagné à sa cause d'autres avocats, notaires, professeurs de droit, juristes à la retraite, Juristes à Domicile (JAD) a pu voir le jour, le 15 octobre 2015. Depuis, JAD conseille, accompagne et au besoin, donne ou facilite l'accès à des services juridiques aux personnes se trouvant dans une situation personnelle ou sociojuridique difficile.

De fait, les juristes de JAD — beaucoup sont de jeunes professionnels — se rendent au domicile des individus ou à l'endroit qui leur convient le mieux, créant un espace sûr où les préoccupations juridiques peuvent être abordées de manière confidentielle et efficace. Qui plus est, la Roulotte juridique se déplace à travers le Québec pour offrir des rencontres individuelles et des conférences gratuites, de manière à autonomiser les individus, les aidant ainsi à prendre des décisions éclairées et à comprendre les implications légales de leurs situations particulières.

En octobre 2023, le conseil d'administration de JAD a approuvé un plan stratégique ambitieux. Sa mise en place, au cours des trois prochaines années, devrait permettre et faciliter un meilleur accès à l'information juridique, offrir ou faciliter l'accès à des services juridiques à prix modiques ou de qualité, contribuer à l'avancement professionnel et à la formation de jeunes juristes, et renforcer les capacités opérationnelles, financières, de gestion et de développement d'affaires de l'organisme .

JAD est en voie de mettre sur pied, si ce n'est pas déjà fait, l'entité juridique requise conformément au *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat au sein d'une personne morale sans but lucratif*, et de devenir un organisme de bienfaisance enregistré. Ainsi, sous peu, la clinique juridique sera en mesure d'offrir des services de qualité gratuits ou à prix modiques, voire à offrir également des services visant la protection juridique des aînés ou vivant avec un problème ou une maladie affectant leur santé.

Pour l'heure, il faut saluer le travail accompli par JAD depuis sa création. À cette étape, il incombe de soutenir les nouvelles initiatives en voie de réalisation qui amélioreront à terme l'accès à la justice. Des partenariats avec le Barreau du Québec, les Barreaux de section et la Chambre des notaires doivent être rapidement mis en place afin d'obtenir le soutien et la participation des avocats et des notaires .

En terminant, je tiens à exprimer ma gratitude envers toutes les personnes dévouées qui œuvrent au sein de Juristes à Domicile (JAD). La tâche n'est pas terminée, tant s'en faut. On a plus que jamais besoin de votre soutien et participation. Ensemble, nous pouvons faire une réelle différence dans la vie des personnes vulnérables. J'en profite pour souhaiter le meilleur des succès à toute l'équipe de Juristes à Domicile.

*Honorable Luc Martineau*

---

Juge à la retraite et membre honoraire de Juristes à Domicile